

Bordereau attestant l'exactitude des informations - TOULON - 8305 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 07/07/2025 - B2025/008508 - 2019 B 01118 - 850 650 417 - A-AIR-CLIM

Solvabilité à Court Terme de la Société (Valeurs réalisables et disponibles - Dettes à court terme) :

Exercice précédent :	580 152 -	160 239 =	419 913
Exercice en cours :	680 019 -	237 594 =	442 425

Soit une augmentation de 22 512 Euros.

2/ PRESENTATION DES COMPTES

Au cours de l'assemblée, nous vous présenterons plus en détail le compte de résultat et le bilan que nous soumettrons à votre approbation.

3/ AFFECTATION DES RESULTATS

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice s'élevant à la somme de 154 601.03 Euros

- En report à nouveau : 154 601.03 Euros

A l'issue de l'opération, le compte de capitaux propres de la société s'établira ainsi :

- Capital social	:	500.00 Euros
- Réserve légale	:	150.00 Euros
- Report à nouveau	:	540 876.66 Euros

Situation nette : 542 526.66 Euros

4 / INDICATIONS COMPLEMENTAIRES

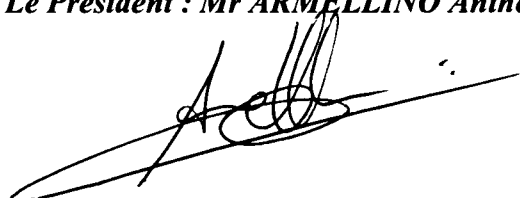
Nous vous informons :

- Que les comptes ont été établis selon les mêmes formes et méthodes d'évaluation conformes aux dispositions en vigueur, que pour l'exercice précédent.
- Qu'aucune prise de participation n'a été réalisée dans une société ayant son siège social sur le territoire de la République Française.
- Que le montant de la rémunération brute allouée à Mr ARMELLINO Anthony sur l'exercice 2024 s'est élevé à 39 335.20 € dont 5779 € de prime exceptionnelle.
- Que sa rémunération brute mensuelle a été fixée à 2 815.60 € (prime d'ancienneté comprise) à compter du mois de janvier 2025.
- Qu'aucune convention n'est visée par l'Article L227-10 du Code de Commerce.

5/ CONCLUSION

Nous nous sommes efforcés de vous donner un aperçu d'ensemble de l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé ; nous espérons que vous voudrez bien approuver les résolutions qui vous sont proposées, tant en ce qui concerne les comptes, qu'en ce qui concerne la gestion.

Le Président : Mr ARMELLINO Anthony.



A AIR CLIM
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 1 500 euros
Siège social : 46 Rue Léon Vérane
83200 TOULON
RCS TOULON 850 650 417

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ
UNIQUE DU 30 JUIN 2025

Monsieur ARMELLINO Anthony, demeurant 46 Rue Léon Vérane - 83200 Toulon, propriétaire de la totalité des 150 actions composant le capital social de la société **A AIR CLIM**,

Associé unique et seul président,

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

En sa qualité de seul président de la société, **Monsieur ARMELLINO Anthony**, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le **31 décembre 2024** et a établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- L'approbation des comptes de l'exercice clos le **31 décembre 2024**,
- L'affectation des résultats de cet exercice,
- La rémunération de la présidence,
- La constatation des conventions visées à l'article L227-10,
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités

PREMIÈRE DÉCISION

L'associé unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le **31 décembre 2024** tels qu'il les a établis et les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans son rapport de gestion.

DEUXIÈME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter le **bénéfice net comptable de 154 601.03 euros** de l'exercice de la façon suivante :

- En report à nouveau : 154 601.03 Euros

AIA

Conformément à la loi, l'associé unique déclare que les dividendes suivants ont été versés au cours des trois derniers exercices :

Exercice clos le 31/12/2023 : 50 000 € Bruts
Exercice clos le 31/12/2022 : 30 000 € Bruts
Exercice clos le 31/12/2021 : 71 430 € Bruts

Ces distributions ont été soumises au prélèvement forfaitaire unique (PFU ou Flat Tax) de 30%, soit 12.80% au titre de l'impôt sur le revenu et 17.20% de prélèvements sociaux.

TROISIÈME DÉCISION

L'associé unique déclare avoir perçu une rémunération brute de 39 335.20 euros dont 5 779 € de prime exceptionnelle, au titre de ses fonctions de président pour l'exercice clos au 31/12/2024.

Le salaire brut mensuel de base de Monsieur ARMELLINO Anthony a été fixé à 2 815.60 € (prime d'ancienneté comprise) à compter du mois de janvier 2025.

QUATRIÈME DÉCISION

L'associé unique, après lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 227 -10 du Code de Commerce et statuant sur ce rapport, constate qu'aucune convention n'a été conclue au titre de l'exercice écoulé.

CINQUIÈME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre de ses décisions.

Monsieur ARMELLINO Anthony



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012024	et clos le	31122024	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	x
PME innovantes, cocher la case ci-contre					
option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
S.A.S.U. A-AIR-CLIM		46 Rue Léon Vérane	
SIRET	8 5 0 6 5 0 4 1 7 0 0 0 1 5	83200 TOULON	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Sur les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET	
-------	--

B ACTIVITE

Activités exercées	Frigoriste climatisation	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	--------------------------	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	160 221	Déficit
Bénéfice imposable à 15%	42 500	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	

Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
	Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	
			PV exonérées (art. 238 quindecies)	

Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprises nouvelles, art 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	☐	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	☐
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quindecies A	☐	Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies	☐	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies	☐
Massifs urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	☐	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	☐	Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies	☐
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐	Autres dispositifs	☐
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Revenus nets soumis à la contribution 2,5%

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

l'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	x	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID
---	-----	---	-----	--	-------

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:

CAP		Nom et adresse du conseil:
81 ANCIEN CHEMIN DE TOULON		
3110 SANARY SUR MER	Tél: 04.94.63.24.66	

GA/OMGA

Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:

Date: 25/02/2025 Lieu TOULON

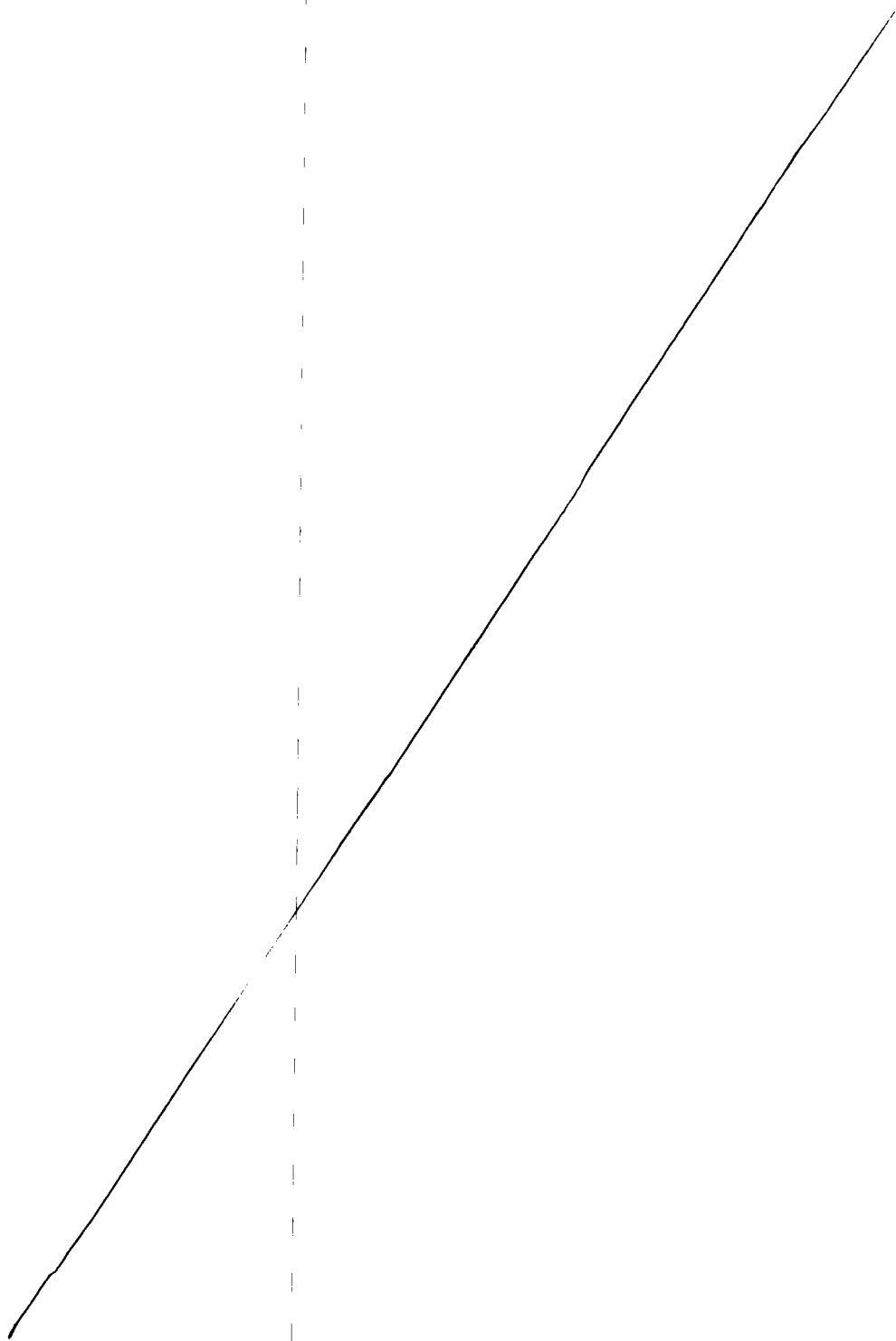
Qualité et nom du signataire: PRESIDENT

N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné

Camen de conformité fiscale (ECF)

gid Quadra

[Signature]



**N° 2065 bis
2025**

G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS	
1	Produits des actions et parts sociales
2	Revenus assimilés
3	Autres produits
4	Autres revenus
5	Autres produits et revenus
6	Autres produits et revenus
7	Autres produits et revenus
8	Autres produits et revenus
9	Autres produits et revenus
10	Autres produits et revenus
11	Autres produits et revenus
12	Autres produits et revenus
13	Autres produits et revenus
14	Autres produits et revenus
15	Autres produits et revenus
16	Autres produits et revenus
17	Autres produits et revenus
18	Autres produits et revenus
19	Autres produits et revenus
20	Autres produits et revenus
21	Autres produits et revenus
22	Autres produits et revenus
23	Autres produits et revenus
24	Autres produits et revenus
25	Autres produits et revenus
26	Autres produits et revenus
27	Autres produits et revenus
28	Autres produits et revenus
29	Autres produits et revenus
30	Autres produits et revenus
31	Autres produits et revenus
32	Autres produits et revenus
33	Autres produits et revenus
34	Autres produits et revenus
35	Autres produits et revenus
36	Autres produits et revenus
37	Autres produits et revenus
38	Autres produits et revenus
39	Autres produits et revenus
40	Autres produits et revenus
41	Autres produits et revenus
42	Autres produits et revenus
43	Autres produits et revenus
44	Autres produits et revenus
45	Autres produits et revenus
46	Autres produits et revenus
47	Autres produits et revenus
48	Autres produits et revenus
49	Autres produits et revenus
50	Autres produits et revenus
51	Autres produits et revenus
52	Autres produits et revenus
53	Autres produits et revenus
54	Autres produits et revenus
55	Autres produits et revenus
56	Autres produits et revenus
57	Autres produits et revenus
58	Autres produits et revenus
59	Autres produits et revenus
60	Autres produits et revenus
61	Autres produits et revenus
62	Autres produits et revenus
63	Autres produits et revenus
64	Autres produits et revenus
65	Autres produits et revenus
66	Autres produits et revenus
67	Autres produits et revenus
68	Autres produits et revenus
69	Autres produits et revenus
70	Autres produits et revenus
71	Autres produits et revenus
72	Autres produits et revenus
73	Autres produits et revenus
74	Autres produits et revenus
75	Autres produits et revenus
76	Autres produits et revenus
77	Autres produits et revenus
78	Autres produits et revenus
79	Autres produits et revenus
80	Autres produits et revenus
81	Autres produits et revenus
82	Autres produits et revenus
83	Autres produits et revenus
84	Autres produits et revenus
85	Autres produits et revenus
86	Autres produits et revenus
87	Autres produits et revenus
88	Autres produits et revenus
89	Autres produits et revenus
90	Autres produits et revenus
91	Autres produits et revenus
92	Autres produits et revenus
93	Autres produits et revenus
94	Autres produits et revenus
95	Autres produits et revenus
96	Autres produits et revenus
97	Autres produits et revenus
98	Autres produits et revenus
99	Autres produits et revenus
100	Autres produits et revenus

Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même	a	50 000	payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)						c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées						d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)						e	
						f	
						g	
						h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)						i	50 000
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI						j	
Montant des revenus répartis (5)						Total (a à h)	50 000

[illegible]

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)					
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)					
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES A			0 %	15 %	18 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice					
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice					
MVLT réalisée au cours de l'exercice					
MVLT restant à reporter					

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Désignation de l'entreprise : S.A.S.U. A-AIR-CLIM		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise 46 Rue Léon Vêrane		83200 TOULON	
Durée de l'exercice précédent* 12			
Numéro SIRET* 85065041700015		Néant ☐	

				Exercice N clos le 31/12/2024		N-1 31/12/2023		
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		
						Net 4		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Capital souscrit non appelé (I)	AA						
	Frais d'établissement *	AB	800	AC	800			
	Frais de développement *	CX		CQ				
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	6 830	AG	1 710	5 120	2 490	
	Fonds commercial (1)	AH		AI				
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK				
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM				
	Terrains	AN		AO				
	Constructions	AP		AQ				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	13 825	AS	10 683	3 142	5 617	
	Autres immobilisations corporelles	AT	44 378	AU	25 543	18 835	21 925	
	Immobilisations en cours	AV		AW				
	Avances et acomptes	AX		AY				
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT				
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Autres participations	CU	15	CV	15	15	15
Créances rattachées à des participations		BB	105 507	BC	105 507			
Autres titres immobilisés		BD		BE				
Prêts		BF		BG				
Autres immobilisations financières*		BH	4 114	BI	4 114	3 884		
TOTAL (II)		BJ	175 469	BK	38 736	136 732	33 931	
STOCKS *		Matières premières, approvisionnements	BL	5 509	BM	5 509	4 986	
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
	Marchandises	BT		BU				
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW				
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	207 213	BY	207 213	123 659		
	Autres créances (3)	BZ	13 414	CA	13 414	21 222		
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC				
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	166 501	CE	166 501	212 262	
Disponibilités		CF	287 119	CG	287 119	218 023		
Charges constatées d'avance (3)*		CH	262	CI	262			
TOTAL (III)		CJ	680 019	CK	680 019	580 152		
Comptes de régularisation		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN						
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	855 488	1A	38 736	816 751	614 083	
	Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP	109 621	(3) Part à plus d'un an	CR	
Clause de réserve de propriété *		Immobilisations	Stocks		Créances			

Désignation de l'entreprise : S.A.S.U. A-AIR-CLIM

Néant ☐ *

Désignation de l'entreprise : S.A.S.U. A-AIR-CLIM										Néant ☐ *			
										Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :1.500.....)									DA	1 500	1 500	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...									DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)									DC			
	Réserve légale (3)									DD	150	150	
	Réserves statutaires ou contractuelles									DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)									DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)									DG			
	Report à nouveau									DH	386 276	309 502	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)									DI	154 601	126 773	
	Subventions d'investissement									DJ			
	Provisions réglementées *									DK			
	TOTAL (I)									DL	542 527	437 926	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs									DM		
Avances conditionnées									DN				
TOTAL (II)									DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques									DP			
	Provisions pour charges									DQ			
	TOTAL (III)									DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles									DS			
	Autres emprunts obligataires									DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)									DU	62 521	32 384	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)									DV	659	47	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours									DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés									DX	89 036	62 215	
	Dettes fiscales et sociales									DY	121 231	55 494	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés									DZ			
	Autres dettes									EA	777	26 017	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)									EB			
	TOTAL (IV)									EC	274 225	176 157	
	Ecarts de conversion passif * (V)									ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)									EE	816 751	614 083	
RENOIS	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital								1B			
	(2)	Dont	{	Réserve spéciale de réévaluation (1959)					1C				
				Ecart de réévaluation libre					1D				
				Réserve de réévaluation (1976)					1E				
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *								EF			
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an								EG	237 594	160 239	
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP								EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : S.A.S.U. A-AIR-CLIM

Néant ☐ *

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY	800	EL		EM		EN	800
Fonds commercial		RE		RF		RJ		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF	1 710	PG		PH	1 710
TOTAL I		RK	800	RM	1 710	RN		RO	2 510
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	11 408	QA	2 475	QB	3 200	QC	10 683
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH	25 351	QI	7 986	QJ	10 626	QK	22 711
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	1 835	QM	997	QN		QO	2 832
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	38 594	QV	11 458	QW	13 826	QX	36 226
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)		QN	39 394	QP	13 168	QQ	13 826	QR	38 736

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais d'établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6		
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV		
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1		
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD		
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6		
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4		
	Inst.gales.agenc. et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2		
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales.agenc. am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7		
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3		
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1		
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8		
Frais d'acquisition de titres de participations		NL						NM						NO		
TOTAL III																
Total général (I+II+III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV		
Total général non venant de participations (NP + NO + NR)		NW					Total général non venant de participations (NS + NT + NU)		NY					Total général non venant de participations (NW - NY)		NZ

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : S.A.S.U. A-AIR-CLIM

Néant ☒ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinqui H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	02	03	04
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisations financières(1)*	06	07	08
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	UF	
		- financières	UG	UH	
		- exceptionnelles	UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise : S.A.S.U. A-AIR-CLIM				Néant ☐ *							
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	105 507	UM	105 507	UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	4 114	UV	4 114	UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA									
	Autres créances clients	UX	207 213		207 213						
	Créance représentative de titres prêts ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY	2 380		2 380						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	201		201						
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	4 267		4 267					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP	500		500					
	Groupe et associés (2)	VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	6 067		6 067						
	Charges constatées d'avance	VS	262		262						
	TOTAUX		VT	330 510	VU	330 510	VV				
	RENVOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE									
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus de 1 an à l'origine	VH	62 521		25 891		36 630				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	44		44						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	89 036		89 036						
Personnel et comptes rattachés		8C	52 156		52 156						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	20 517		20 517						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	9 601		9 601						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	38 733		38 733						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	224		224						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	615		615						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	777		777						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	274 225	VZ	237 594		36 630				
RENVOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	50 000	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	16 321	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		S.A.S.U. A-AIR-CLIM		Néant ☐ *			
I. RÉINTEGRATIONS		BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 2 4			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés		WA		154 601		
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE	WB		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)	WG	XE		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX	XW		
	Amendes et pénalités	WJ	890	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)	XZ	890	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*		XY				
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)		I7		46 430		
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	K7		
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12.8 % pour les entreprises à l'IR) - imposées au taux de 0 %		I8		
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions		ZN			
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)		WN					
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	ZO			
		Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW	WO			
		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8	XR			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage		Y1					
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage		Y3					
		TOTAL I		WR			
II. DÉDUCTIONS		PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *		WT					
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réint. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WU					
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR)		WV			
		- imposées au taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01 01 2007)		WH			
		- imposées au taux de 19 %		WP			
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures		WW			
		- imputées sur les déficits antérieurs		XB			
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %		I6				
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*		WZ				
Régime des sociétés mères et des filiales *		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations	2A	XA			
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)		ZX					
Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.		ZY					
Majoration d'amortissement *		XD					
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations	France Ruralités Revitalisation (FRR) (44 quindecies A)	HT	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5
		Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies A)	OV	Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdecies)	PA
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	IF	Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC
				Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdecies)	PB	Z. de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC
		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)		XS			
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9	Créance dérogée par le report en arrière du déficit	ZI	XG	
Dédution des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage		Y2					
III. RÉSULTAT FISCAL		TOTAL II		XH			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		bénéfice (I moins II)	XI	202 721	XJ		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*		déficit (II moins I)	ZL		XL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*							
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN		202 721	XO		

ANNEXE DÉCLARATION 2058-A

Désignation de l'entreprise :

S.A.S.U. A-AIR-CLIM

31/12/2024

[illegible]

Désignation de l'entreprise : S.A.S.U. A-AIR-CLIM		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice		K4ter	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)		K6	
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice		ZT	21 098
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler, sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
		8X	8Y
		8Z	9A
		9B	9C
Provisions pour dépréciation *			
		9D	9E
		9F	9G
		9H	9J
Charges à payer			
		9K	9L
		9M	9N
		9P	9R
		9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne W1	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)			
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : <u>S.A.S.U. A-AIR-CLIM</u>										Néant ☐ *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	309 502	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB						
						- Autres réserves	ZD						
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie	OD	126 773		Dividendes		ZE	50 000					
	Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions		ZF						
	TOTAL I	OF	436 276		Report à nouveau		ZG	386 276					
				(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)				TOTAL II		ZH	436 276		
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)			J7			YQ						
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR						
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS						
DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance						YT	100 116		54 763			
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)			J8			XQ	30 708		30 884			
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU	10 660		25 999			
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	20 914		26 554			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV						
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)			ES			ST	164 550		191 309			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	326 948		329 508			
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE						YW	1 465		1 391			
	- dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques			ZS			9Z	5 748		4 982			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YX	7 213		6 373			
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)						YY	152 260		112 247			
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	80 926		146 887			
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2024)*						OB	195 847					
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						OS						
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK		%	%			
	- Numéro de centre de gestion agréé *			XP			- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.)			Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR 0		
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG						
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.			JA			Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL		
							Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC		
	Groupe : résultat d'ensemble.			JD			Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO		
							Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF		
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale			JH			N° SIRET de la société mère du groupe			JJ			

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : S.A.S.U. A-AIR-CLIM

Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1	JUMPY FOURGON DV-	10 300	8 382		1 918
	2	JUMPY DV-119-AA B	3 403	1 506		1 897
	3	KIT EMBRAYAGE JUM	991	738		253
	4	APPORT SERTISSEUS	3 200	3 200		
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente ⑦		Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1	(1 918)	(1 918)				
	2	(1 897)	(1 897)				
	3	(253)	(253)				
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A plus ou moins-value nette à court terme (total : technique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑧)		(4 068)				
CADRE B plus ou moins-value nette à long terme (total : technique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑩)							
CADRE C autres plus-value taxable à 19 % (⑪)							
			(A)	(B) (ventilation par taux)		(C)	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : S.A.S.U. A-AIR-CLIM

Néant ☒ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI)	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : S.A.S.U. A-AIR-CLIM

Néant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12,8 % ②	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ② *	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 % ou 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice		À 15 % ou 19 %		
①		②	③		④	⑤	⑥
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise		S.A.S.U. A-AIR-CLIM					Néant ☒ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N								
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme						
			taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %	
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1						
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2						
TOTAL (lignes 1 et 2)		3						
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4						
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5						
TOTAL (lignes 4 et 5)		6						
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7						
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)								
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	montants prélevés sur la réserve				montant de la réserve à la clôture de l'exercice		
①	②	donnant lieu à complément d'impôt	③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt	④	⑤		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : S.A.S.U. A-AIR-CLIM				Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/01/2024		et clos le : 31/12/2024		Durée en nombre de mois	
				1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				YP	9
dont apprentis				YF	
dont handicapés				YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				OA	1 023 567
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				OT	
TOTAL 1				OX	1 023 567
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OH	5
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				OE	
Subventions d'exploitation reçues				OF	3 500
Variation positive des stocks				OD	524
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				XT	15
TOTAL 2				OM	4 044
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (I)					
Achats				ON	319 049
Variation négative des stocks				OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				OR	116 425
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				OS	3 590
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OW	65
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OY	4 068
TOTAL 3				OJ	443 197
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)				OG	584 414
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).				SA	584 414
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case				EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	1 023 567	Effectifs au sens de la CVAE *	
				EY	0
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				HX	
Période de référence		GY	01/01/2024	GZ	31/12/2024
Date de cessation				HR	
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128					
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salaires et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises qualification des effectifs					

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2024 12	Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
FRAIS D'ETABLISSEMENT					
FRAIS ETABT ET CONSTITUTION		800	800		
AMORT FRAIS ETAB C.		800	800		
CONCESSIONS, BREVETS ET DROITS SIMILAIRES		5 120	2 490	2 630	105.62
LOGICIELS CEE		6 830	2 490	4 340	174.30
		1 710		1 710	
INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATERIEL ET OUTILLAGE INDUSTRIELS		3 142	5 617	2 475	44.07
MATERIEL OUTILLAGE		13 825	17 025	3 200	18.80
AMORT MAT OUTILLAGE		10 683	11 408	725	6.35
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES		18 835	21 925	3 090	14.09
MATERIEL DE TRANSPORT		38 727	44 926	6 199	13.80
MATERIEL DE BUREAU & INFORMAT.		5 650	4 185	1 466	35.03
AMORT MAT TRANSPORT		22 711	25 351	2 640	10.41
AMORT.MAT BUREAU & INFO.		2 832	1 835	997	54.33
AUTRES PARTICIPATIONS		15	15		
PARTS SOCIALES CA		15	15		
CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS		105 507		105 507	
CREANCES RATTACHEES GEST'AIR		105 507		105 507	
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		4 114	3 884	230	5.92
DEPOTS CAUTION ESCOTA		660	430	230	53.49
DEPOT GARANTIE ULYS		150	150		
CAUTION TOTAL X2		1 604	1 604		
CAUTION BADGE DINAL ULYS VINCI		200	200		
CAUTION LOCAL JSS SCI		1 000	1 000		
CAUTION COMPLEMENT TOTAL		500	500		
Total II		136 732	33 931	102 802	302.97
MATIERES PREMIERES, APPROVISIONNEMENTS		5 509	4 986	524	10.50
STOCKS DE MATIERES PREMIERES		5 509	4 986	524	10.50
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES		207 213	123 659	83 554	67.57
CLIENTS		207 213	123 659	83 554	67.57
AUTRES CREANCES		13 414	21 222	7 808	36.79
FOURNISSEURS			811	811	100.00
Rémun. KONATE Issa			41	41	100.00
NOTE DE FRAIS KEVIN BAILS	527	568	40	7.06	
NOTE DE FRAIS DINAL RAPHAEL	1 852	1 800	52	2.89	
PRODUITS A RECEVOIR/ORG.SOC.	201		201		
ETAT IMPOTS SUR LES BENEFICES		2 244	2 244	100.00	
TVA DEDUCTIBLE / IMMOB.		726	726	100.00	
TVA DEDUCT./AUT.BIENS ET SERV.	4 267	12 934	8 667	67.01	
TVA DED S/PREST. AUTOLIQUEE		2 100	2 100	100.00	
ETAT PRODUITS A RECEVOIR	500		500		
PRODUITS A RECEVOIR / DEB.CRE.	6 067		6 067		

DETAIL BILAN ACTIF

[illegible]

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2024 12	Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAL		1 500	1 500		
CAPITAL SOUSCRIT APPELE VERSE		1 500	1 500		
RESERVE LEGALE		150	150		
RESERVE LEGALE		150	150		
REPORT A NOUVEAU		386 276	309 502	76 773	24.81
REPORT A NOUVEAU		386 276	309 502	76 773	24.81
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)		154 601	126 773	27 828	21.95
Total I		542 527	437 926	104 601	23.89
EMPRUNTS AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT		62 521	32 384	30 138	93.07
EMPRUNT N 224242101833 > 09/27		46 056		46 056	
EMPRUNT 20000 E >05/2025		1 664	6 033	4 369	72.41
PRET PGE S.G > 10/26		14 802	22 809	8 007	35.11
EMPRUNT SIRCAM 4649.08 €			930	930	100.00
EMPRUNT WURT MAT.TP 435.43X10			2 611	2 611	100.00
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES		659	47	611	NS
INTERETS COURUS		44	44		
COMPTE COURANT ARMELLINO		615	4	611	NS
DETTE FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES		89 036	62 215	26 821	43.11
FOURNISSEURS		44 036	62 215	18 179	29.22
FOURN.FACT.NON PARVENUES		45 000		45 000	
DETTE FISCALES ET SOCIALES		121 231	55 494	65 737	118.46
Rémun. ARMELLINO ANTHONY		2 547	1 508	1 039	68.86
Rémun. COURROY Geoffrey		2 724	949	1 776	187.22
Rémun. ARMELLINO Stéphanie		1 680	483	1 197	247.69
Rémun. BAILS Kévin		2 408	781	1 627	208.25
REMUNERATION SEMERIA MATHIS			440	440	100.00
REMUNERATION DINAL RAPHAEL		2 646	1 106	1 540	139.18
Rémun. DE MOURA Jade			247	247	100.00
Rémun. ALLOUACHE Mohamed		2 398	77	2 321	NS
Rémun. LE SAINT Hugo		1 381		1 381	
NOTES DE FRAIS ARMELLINO A.			2 174	2 174	100.00
NOTES DE FRAIS COURROY G.		131	98	33	33.69
NDF ALLOUACHE		21		21	
DETTE PROV.CONGES A PAYER		16 220	15 679	541	3.45
AUTRES CHARGES A PAYER		20 000		20 000	
URSSAF		6 745	5 473	1 272	23.24
CAISSE RETRAITE AG2R		1 351	1 088	263	24.16
GROUPAMA PREVOYANCE CADRE		695	199	496	249.09
GROUPAMA SANTE		1 402	1 509	107	7.10
MALAKOFF HUMANIS PREVOYANCE		669	600	69	11.51
CHARGES SOC./CONGES A PAYER		4 878	4 827	52	1.07
AUTRES CHARGES A PAYER/ORG.SOC		4 777	193	4 584	NS
PREL A LA SOURCE		224	175	49	28.00
ETAT IMPOTS SUR LES BENEFICES		9 601		9 601	
TAXE / CA A DECAISSER		19 339	5 546	13 793	248.69
TVA A REGULARISER			2 855	2 855	100.00
TVA COLLECTEE 20%		19 394	7 386	12 008	162.57

DETAIL BILAN PASSIF

[illegible]